CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURO 2018

CLAUSES SPECIALES

1E GENERALITES :

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera en 2018 dans le cadre des épreuves organisées par la Ligue POITOU-CHARENTES et des épreuves de ligues limitrophes désignées par la Commission d'ENDURO.
Le championnat se fera sur 6 épreuves, les quatre organisées dans la ligue Poitou-Charentes, plus les deux meilleurs résultats sur les épreuves figurant en fin du règlement.

2E CATEGORIES :

Les Championnats de Ligue seront répartis comme ci-après:

Licenciés N C O

Ligue 1 : Junior (-23ans) **Open**	**3 Tours**
Ligue 2: Espoirs (-23ans) **Open** **Vétérans** **Super Vétérans (+de 47 ans)**	**2 Tours**
Ligue 3 : Féminine **50cc** **Open**	**1Tour avec la possibilité de faire 2 tours**

** Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CH, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (CH, CP)*
Le faite de laisser son carton de CH à la fin du premier tour, entraine immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour.

3E COUREURS ADMIS :

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO) de la Ligue POITOU-CHARENTES.

Catégorie Ligue 1 :

Les pilotes ayant marqué des points dans cette catégorie en 2017
Les deux premiers de la catégorie Ligue 2 : Juniors 2017
Les cinq premiers pilotes du classement open scratch (N1, N2, N3) 2017
Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro

Catégorie Ligue 2 :

Espoir : pilotes âgés de moins de -23 ans au 1 er janvier de l'année 2018
Vétérans : pilotes âgés de 37 ans au 1er Janvier de l'année 2018
Super Vétérans : pilotes âgés **de + 47 ans** au 1er janvier de l'année 2018
Les deux premiers de la catégorie Ligue 3 en 2017

Catégorie Ligue 3 :

Loisirs : catégorie avec classement cumulatif annuel
Féminines
50cc : pilotes de moins de 18 ans

4E EPREUVES :

Pour des raisons matérielles, seront admises comme épreuves de classement, les épreuves organisées entre le 1er janvier 2018 et le 30 novembre 2018.
La longueur de chaque tour de circuit devra être comprise entre 40 et 70 km.
Le kilométrage de la catégorie Ligue 1 ne devra pas excéder 210 km à moduler suivant le nombre de tours.
Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.
Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.
Dans les "Spéciales", un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

5E DROIT D'ENGAGEMENT :

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.
Il faudra également présenter obligatoirement, le permis de conduire, la carte grise de la moto et l'assurance ou pour les assurances garage une attestation d'utilisation de la moto le week-end et en compétition.

Ces décisions seront sans appel.

Les engagements et la réservation des numéros se feront sur engagesport.com

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

58€ maximum pour les ligues 1et 2 (moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 68€)
45€ maximum pour les ligues 3 (moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 55€)

6E CONTROLE TECHNIQUE :

Horaires du contrôle technique sur les épreuves, pour un départ à 10 h 30 du premier concurrent :

8 h 00 - 8 h 30	Ligue 1,
8 h 30 - 10h 30	Ligue 2, 3

Niveau sonore : Maximum autorisé, 112 Db/A selon la méthode 2 mètres max, ainsi une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si à l'issue des trois passages règlementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114Db/A.

Plaques numérotés :

Ligue 1	Fonds jaunes	chiffres noirs
Ligue 2	Fonds verts	chiffres blancs
Espoirs	Fonds bleus	chiffres blancs
Ligue 3	Fonds noirs	chiffres blancs
50cc	Fonds blancs	chiffres noirs

Les fonds de plaques doivent être respectés suivant les catégories.
Le non-respect de ce règlement, entrainera le refus du départ.
Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.
Protection dorsale et pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM voir le règlement général
Extincteur aux normes en vigueur.
Pour les pilotes de la catégorie Ligue 1, des numéros à l'année seront attribués suivant le classement Open scratch de l'année précédente .Pour les départs un tirage au sort sera fait par la commission d'enduro avant chaque épreuve. Marquage des machines : les pilotes sont tenus d'enlever les anciennes marques de peinture avant présentation de la machine à une nouvelle épreuve, sous peine d'une pénalité de 40 points.

7E REGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES :

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement**,** le manquement à cette réglementation entrainera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1ère infraction	1 avertissement
	2ème infraction	1 minute
	3ème infraction	5 minutes

Il est impératif de respecter les stops mis en place par l'organisateur, le manquement à cette réglementation entrainera les sanctions suivantes :
Non-respect d'un stop exclusion *

8E CLASSEMENT :

Le classement se fera d'après le barème suivant : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.
Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.
Pour les épreuves hors ligue, les deux meilleurs résultats seront pris en compte, le pilote marquera les points correspondant à la place obtenu le jour de l'épreuve.
Un changement éventuel de catégorie ou Ligue, en cours d'année, ne pourra en aucun cas entrainer pour un coureur le report de points acquis dans l'une d'elles au profit d'une autre catégorie ou d'une autre Ligue.
Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France ou Coupe de France d'Enduro se déroulant à la même date, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu dans sa classe à l'épreuve du Championnat de France ou Coupe de France d'Enduro, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au responsable de la commission pour les points.
Le pointage des C.P. se fera sur le même carton que les C.H. Toute perte du carton sans remplacement entrainera l'exclusion du pilote ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif.
S'il en fait la demande, un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, vu son implication dans l'organisation de son club, marquera la moyenne des points acquis sur toutes les épreuves du championnat.

9E RECLAMATION :

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats avant la remise des prix. Au-delà de ce temps aucune réclamation ne peut être formulée.

La coupe de France des régions d'enduro aura lieu **: Le 18 Février 2018 à Vorey /Arzon (43)**

EPREUVES 2018

25 mars	AM CASTELNOVIENNE (16)	à Châteauneuf	Epreuves comptant pour le championnat
15 Avril	MC ANGERIEN (17)	à St Jean d'Angély	
29 Avril	MC BOUTEVILLE (16)	à Bouteville	
21 Octobre	AM SAINTAISE (17)	au Douhet	
27 Mai	MC DEUX CREUSES	à Bonnat (23)	Les deux meilleurs résultats parmi ces 5 épreuves
03 Juin	US CAUNEILLE	à Peyrehorade (40)	
24 Juin	PAYS D'ANS ML	à Montagnac (24)	
1er Juillet	ASM PAU	à Monein(64)	
14 Oct.	MC PEYRATOIS	à Peyrat le Château (87)	

*ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif